

IPACIDE LWT 122

MICROBIOCIDE LIQUIDE

NON-MOUSSANT

EFFICACE AUX pH ALCALINS ET ACIDES

GARANTIE:

POLY (OXYETHYLENE (DIMETHYLIMINO) ETHYLENE (DIMETHYLIMINO) DICHLORURE D'ETHYLENE) ... 10.00%

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT: 20923

Loi sur les produits antiparasitaires

INDUSTRIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

FABRICANT:

DUBOIS CHEMICALS CANADA, INC.

SUITE 1600

1 FIRST CANADIAN PLACE, 100 KINGS STREET WEST

TORONTO ON M5X 1G5

CONTENU NET:

MODE D'EMPLOI

SYSTÈMES DE TOUR DE REFROIDISSEMENT

AVANT DE TRAITER AVEC IPACIDE LWT 122, TOUS LES SYSTÈMES DOIVENT ÊTRE NETTOYÉS POUR ÉLIMINER LES DÉPÔTS DE CROISSANCE DES ALGUES, DU SLIME MICROBIOLOGIQUE ET D'AUTRES.

DOSE D'INITIALITÉ: AJOUTEZ 420 À 1 050 ML PAR 10 000 L D'EAU DANS LE SYSTÈME. RÉPÉTEZ JUSQU'À CE QUE LE CONTRÔLE SOIT ÉVIDENT.

POSOLOGIE SUBSÉQUENTE: AJOUTER 120 À 1 050 ML PAR 10 000 L D'EAU TOUS LES 2 À 5 JOURS OU AU BESOIN. LA FRÉQUENCE D'ADDITION DÉPEND DU MONTANT DE BLEEDOFF ET DE LA GRAVITÉ DU PROBLÈME MICROBIOLOGIQUE. IL FAUT AJOUTER UNE DOSE SLUG AU RÉCIPIENT DES SYSTÈMES DE REFROIDISSEMENT DE L'EAU.

SYSTEMES DE LAVAGE A L'AIR INDUSTRIEL

AVANT LE TRAITEMENT, LES LAVEURS À L'AIR DOIVENT ÊTRE NETTOYÉS POUR SUPPRIMER LA CROISSANCE DES ALGUES, LE SLIME MICROBIOLOGIQUE ET D'AUTRES DÉPÔTS.

DOSE INITIALE: AJOUTER DE 150 À 240 ML PAR 1 000 L D'EAU DU SYSTÈME. RÉPÉTER LA DOSE INITIALE JUSQU'À CE QUE LE CONTRÔLE SOIT ÉVIDENT.

POSOLOGIE SUBSÉQUENTE: AJOUTER DE 105 À 240 ML PAR 1 000 L D'EAU TOUTES LES 1 À 5 JOURS AU BESOIN. LA FRÉQUENCE DE L'ADDITION DÉPEND DU MONTANT RELATIF DE BLEEDOFF ET DE LA GRAVITÉ DES PROBLÈMES MICROBIOLOGIQUES. AJOUTEZ LA DOSE D'ÉPUISSEMENT AU CUVETTE OU AUX PLATEAUX DE COLLECTEUR D'EAU. À UTILISER UNIQUEMENT DANS DES SYSTÈMES AVEC DES COMPOSANTS EFFICACES.

NE PAS DÉCHARGER LES EFFLUENTS CONTENANT CE PRODUIT DANS LES SYSTÈMES D'ÉGOUT, LES LACS, LES FLUX, LES PONDS, LES EXTRUAIRES, LES OCÉANS ET D'AUTRES EAUX,

NE PAS CONTAMINER LES ALIMENTATIONS EN EAU D'IRRIGATION OU D'EAU POTABLE OU LES HABITATS AQUATIQUES PAR NETTOYAGE DE L'ÉQUIPEMENT OU ÉLIMINATION DES DÉCHETS.

Les précautions

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. NE PAS MÉLANGER AVEC UN AUTRE PRODUIT CHIMIQUE. NOCIF EN CAS D'INGESTION. ÉVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES YEUX. PORTEZ UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES ET UN PANTALON LONG, DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES LORS DES ACTIVITÉS DE MANUTENTION, DE NETTOYAGE ET DE RÉPARATION. DE PLUS, UN TABLIER RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES EST NÉCESSAIRE POUR LES TRAVAILLEURS QUI MANIPULENT DES PRODUITS À USAGE FINAL DANS DES PAYS INDUSTRIELS. LAVÉ SOIGNEUSEMENT APRÈS LA MANIPULATION. ENLEVER IMMÉDIATEMENT LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS ET LES LAVÉ AVANT DE LES RÉUTILISER.

PREMIERS SECOURS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, GARDER LES YEUX OUVERTS ET RINCER LENTEMENT ET LENTEMENT À L'EAU PENDANT 15-20 MINUTES. RETIREZ LES LENTILLES DE CONTACT, SI PRÉSENT, APRÈS LES 5 PREMIÈRES MINUTES, PUIS CONTINUEZ DE RINCER LES YEUX. APPELEZ UN CENTRE ANTIPOISON OU UN MÉDECIN POUR AVIS DE TRAITEMENT. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS. RINCER LA PEAU IMMÉDIATEMENT AVEC BEAUCOUP D'EAU PENDANT 15-20 MINUTES. APPELEZ UN CENTRE ANTIPOISON OU UN MÉDECIN POUR AVIS DE TRAITEMENT. EN CAS D'INGESTION, APPELER IMMÉDIATEMENT UN CENTRE ANTIPOISON OU UN MÉDECIN POUR UN AVIS DE TRAITEMENT. AVOIR UN VERRE D'EAU DANS LA PERSONNE SI APTE À AVALER. NE PAS FAIRE VOMIR, SAUF SI LE CENTRE ANTIPOISON OU UN MÉDECIN LE FAIT APPELER. NE DONNEZ rien par la bouche à une personne inconsciente. PRENEZ AVEC VOUS LE NOM DU PRODUIT ET LE NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DU PRODUIT POUR LE PRODUIT ANTIPARASITAIRE OU ÉTIQUETTE LORS DE L'ATTENTION D'UN MÉDECIN.

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TRAITER SYMPTOMATIQUEMENT

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES. GARDER HORS DES FLUX, DES LACS OU DES PONDS. NE PAS CONTAMINER L'EAU, LES ALIMENTS OU L'ALIMENTATION PAR CONSERVATION OU ÉLIMINATION. NE PAS RÉUTILISER LE CONTENANT VIDE. LES PRODUITS DE RINÇAGE PESTICIDES QUI NE PEUVENT PAS ÊTRE RECYCLÉS CHIMIQUEMENT OU UTILISÉS DEVRAIENT ÊTRE JETÉS DANS UN DÉCHARGE APPRUVÉ POUR LE PESTICIDE OU ENTRÉS DANS UN ENDROIT SÉCURISÉ DES

ALIMENTATIONS EN EAU.

DISPOSITION

1. RINÇAGE TRIPLE OU SOUS PRESSION DU CONTENANT VIDE. AJOUTER LES RINÇAGES AU SITE DE TRAITEMENT.
2. SUIVEZ LES INSTRUCTIONS PROVINCIALES POUR TOUT NETTOYAGE SUPPLÉMENTAIRE REQUIS DU CONTENANT AVANT SON ÉLIMINATION.
3. RENDRE LE RÉCIPIENT VIDE INAPTÉ POUR UNE UTILISATION ULTÉRIEURE.
4. JETER LE CONTENANT CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES PROVINCIALES.
5. POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT NON UTILISÉ ET INDISPONIBLE, CONTACTER LE FABRICANT OU L'AGENCE DE RÉGLEMENTATION PROVINCIALE CONTACTER LE FABRICANT ET L'AGENCE DE RÉGLEMENTATION PROVINCIALE EN CAS DE DÉVERSEMENT ET DE NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS.

AVIS À L'UTILISATEUR

LE PRODUIT ANTIPARASITAIRE DOIT ÊTRE UTILISÉ UNIQUEMENT CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE. LA LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES INFORMATIQUE DE L'UTILISATION DE CE PRODUIT SOIT INCOMPATIBLE AVEC LES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE. L'UTILISATEUR ASSUME LE RISQUE POUR LA PERSONNE OU LES BIENS RÉSULTANT DE TOUTE UTILISATION DE CE PRODUIT.